

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le lundi 23 OCTOBRE 2017 à 19h00, sous la présidence de Jean-Daniel SIMON, Maire.

Étaient présents tous les Conseillers municipaux à l'exception de Mme Sandrine HENRY donne pouvoir à M. Alain LE DALL, Mme Florence BERROU donne pouvoir à M. Franck LANNUZEL, Mme Michèle BESCOND donne pouvoir à Mme Frédérique Morvan Haillard, Mme Sandrine COLIN donne pouvoir à M. Joël COLIN, M. Raoul KERROS donne pouvoir à Mme Solène CELLERIER qui était absente.

Monsieur le Maire donne lecture aux Conseillers municipaux du procès-verbal de la séance précédente du 11 septembre 2017.

Le Procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Josiane MOREL – VENNEGUES est élue secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL

1. ACHAT DE TERRAINS

M. le Maire Jean Daniel SIMON, Informe le conseil municipal qu'une proposition de vente de deux parcelles, rue du Cosquer, a été faite à la Mairie :

- la parcelle A 1075, d'une superficie de 3 224 m², appartenant aux Consorts MENGUY, pour un prix de 25 600 € (hors frais divers) ;
- la parcelle A 1076 d'une superficie de 1 739 m², appartenant à Mme Claude FORTIN, pour un prix de 6 000 € (hors frais divers).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte la proposition d'achat des deux terrains comme indiqué ci-dessus ;**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document concernant cette affaire ;**

2. DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. Le Dall, adjoint aux finances, expose au Conseil municipal l'ajustement budgétaire auquel il y a lieu de procéder, pour pouvoir régler l'achat des terrains comme évoqué dans la délibération précédente.

Il propose d'adopter la décision modificative, comme détaillée ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Opération	Compte	Montant	Opération	Compte	Montant
20	2111	+ 40 000 €			
29	2031	- 40 000 €			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte la décision modificative n°1 du budget principal comme indiqué ci-dessus.**

3. TARIFS ENTRÉE CONCERT « MOJO MACHINES »

Mme Josiane MOREL-VENNEGUES, Adjointe à la Culture, informe le conseil municipal de l'organisation du concert de MOJO Machines dans le cadre du festival des Abers blues le dimanche 5 novembre 2017.

Il est proposé de fixer les tarifs d'entrée à ce concert comme suit :

- 10 € pour le tarif normal ;
- 6 € pour les demandeurs d'emploi, jeunes de 12 à 25 ans, adhérent HCJI et UTL en Iroise ;
- Gratuit pour les - de 12 ans

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide la proposition des tarifs d'entrées comme indiqué ci-dessus.**

4. VENTE D'UN DÉLAISSÉ COMMUNAL

M. Yves ROBIN informe le conseil municipal que par courrier arrivé en mairie le 18/10/2017, Mme Annick VENNEGUES demande à pouvoir régulariser une situation ancienne qui a été mise à jour par le bornage récent de son terrain, 11 chemin de la Fontaine. En effet, il apparaît que 26 m² du terrain qu'elle occupe s'avère être la propriété de la commune.

M. Yves ROBIN propose que la commune lui cède cette portion pour 10 € du m² soit 260 €, et dit que tous les frais liés à cette affaire seront à la charge du demandeur (frais de bornage et d'acte).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte la proposition de céder les 26 m² pour un montant de 260 €**
- **Précise que les frais de bornage et d'acte seront à la charge du demandeur.**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

*

*

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

